

DELIBERATION N° 97/06-10 - CONTRATS BLEUS 1996/1997 : VERSEMENT DES SUBVENTIONS COMMUNALES
3ème TRIMESTRE SCOLAIRE

Monsieur SQUILLACE, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa délibération du 9 Décembre 1996 par laquelle :

- l'activité proposée par l'Association Locale A.S.C.E.P.L. (Association Sportive et Culturelle de l'Ecole primaire Pierre Loti) a été reconduite,

- le versement de subventions pour un montant de 1 348 F a été accepté pour les 1er et 2ème trimestres scolaires,

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- d'accepter le versement de la subvention suivante au titre du 3ème trimestre 1996/1997 :

. A.S.C.E.P.L. - Philatélie : 674 F.

- les crédits existent au budget primitif communal, exercice 1997, imputation 65748.11, subvention N° 43.